

REPUBLICQUE FRANCAISE	
Département du BAS-RHIN	Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15	<i>Séance du</i> jeudi 7 novembre
Présents : 11	<i>Date de la convocation</i> : <i>Président de séance</i> : W. DE VREESE
Procurations : 3	Le 17 octobre 2024 <i>Secrétaire de séance</i> : N. CAQUELIN
Absent excusé : 1	

Commune d'OSTHOFFEN
Délibération n° 30 / 2024

Présents : M. Wilfrid DE VREESE, Mme Edith FOURNAISE, Mme Isabelle GRAFF, M. Denis GUILLEMOIS, M. Daniel KOENIG, M. Lucas LETT, Mme Anne MARTIN, Mme Sylvie MEHN, M. Bernard PAULUS, Mme Marie-Josée STROH, M. Pierre THUMANN et M. David WEIL

Procurations : Mme Agathe DE VREESE, procuration faite à M Wilfrid DE VREESE, Mme Edith FOURNAISE, procuration faite à Mme Sylvie MEHN, Mme Anne SCHIFF dit SARMOIS, procuration faite à M David WEIL

Absent excusé : Mme Vanessa JACQUES

Objet : Fixation du prix de vente du bois après abattage des arbres dans la Forêt Communale d'Osthoffen

Suite au diagnostic de l'Office Nationale des Forêts – rapport en date du 24 mai 2024, Il a été relevé que de nombreux arbres doivent être coupé-abattus.

Au vu du diagnostic transmis à tous les membres du Conseil Municipal, la Commune a sollicité les services de l'Office Nationale des Forêts pour effectuer des travaux de coupe dans la forêt communale.

Pour la valeur de vente du bois, variable selon leur classification, il est proposé les tarifs suivants par lot ;

LOTS	Descriptif	Quantité	Prix proposé
1	Grumes de Frêne	14 m3	80 € / m3
2	Bois Industriel en Long (BIL)	20 m3	55 € / m3
3	Bois Energie – bois en vrac	Entre 25 et 30 tonnes	25 € / tonne
4	Bois de fond de coupe	20 stères	15 € / stère

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Acte** les propositions comme susmentionné par les services de l'Office Nationale des Forêts
- **Autorise** M le Maire à émettre et à signer les documents y afférents.

Votes : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.
Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 7 novembre 2024

La secrétaire de séance
Nathalie CAQUELIN



Le Maire
Wilfrid DE VREESE




Accusé de réception en préfecture
067-216703637-20241107-4732024_01
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024



Accusé de réception en préfecture
067-216703637-20241107-47-2024-DE
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024